



ASSR niveau 1 et ASSR niveau 2

publié le 16/02/2017

Les élèves de 5ème et de 3ème préparent ou vont préparer selon la classe à laquelle ils appartiennent, l'examen de l'attestation de sécurité routière niveau 1 ou niveau 2.

L'épreuve définitive est prévue semaine 15 du 10 avril au 14 avril.

Ils peuvent s'entraîner à partir du site dont voici le lien :

preparer-assr.education-securite-routiere.fr

Les attestations ASSR1 et ASSR2 sont obligatoires pour pouvoir s'inscrire dans une auto-école que ce soit pour passer le Brevet de Sécurité Routière (conduite de scooters) ou s'inscrire pour la conduite accompagnée et le permis de conduire.

Il faudra conserver précieusement l'attestation qui sera délivrée à votre enfant.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.